

Autres modalités de déclaration



Si votre logiciel de paie génère des fichiers à la norme Ducs Edi*, vous pouvez transmettre votre tableau récapitulatif par dépôt de fichier sur <https://mon.urssaf.fr/>

POUR PLUS D'INFORMATION :
nos conseillers Urssaf en ligne sont à votre écoute au 0 811 011637 (prix d'un appel local).

Si vous confiez vos déclarations sociales à un tiers déclarant (expert-comptable, concentrateur de paie...), ce dernier peut adresser vos déclarations et paiements par transfert de fichiers (par exemple, pour un expert-comptable via www.jedeclare.com).



En 2013

Adoptez tous les services en ligne

- Effectuez votre déclaration d'embauche d'un salarié, vos déclarations et vos paiements de cotisations sociales sur internet
- Echangez avec votre Urssaf pour consulter votre compte, formuler vos demandes, vous informer sur l'actualité réglementaire

CONTACT PRIVILÉGIÉ



pour les services en ligne

0 811 011 637 (prix d'un appel local)

Le tableau récapitulatif 2012



C'est seulement sur internet



LES AVANTAGES

du tableau récapitulatif pré-rempli

- Dès l'enregistrement de la déclaration de votre dernier bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) de 2012 vous pourrez visualiser votre tableau récapitulatif complété des déclarations déjà effectuées depuis le début de l'année.
- Pour le 31 janvier au plus tard, il vous suffira de vérifier l'exactitude des données et, si nécessaire, d'apporter les modifications nécessaires pour que la régularisation soit calculée.
- Avec le télèrèglement, vous pourrez effectuer, le cas échéant, votre régularisation en ligne.

Dès **2013**,



dans le cadre de la simplification des déclarations de cotisations sociales, le réseau des Urssaf remplace le tableau récapitulatif (TR) au format papier par un TR pré-rempli sur internet.

Pour bénéficier de cette offre, inscrivez-vous dès maintenant sur :

www.net-entreprises.fr

et cochez la case « Ducs* » parmi la liste des déclarations mentionnées.



[Portail officiel des déclarations sociales]

*Déclaration unifiée des cotisations sociales

Début janvier 2013, vous accédez à votre tableau récapitulatif annuel 2012 via le formulaire de la période en cours.



LIBELLÉ DE LA COTISATION	BASE EN EUROS *	TAUX (%)	MONTANT EN EUROS
100A RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL	12500	1.05	131
100D RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	12500	20.95	2619
100P RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE	12000	15.05	1806
236D FNAL SUR TOTALITE DES SALAIRES - BASE DEPLAFONNEE	12000	0.40	48
260D CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	12000	8.00	960
671P REDUCTION FILLON - BASE PLAFONNEE	0	100.00	0

Montant arrondi des salaires déclarés dans l'année
Montant des cotisations calculées et enregistrées par l'Urssaf

Total des cotisations des BRC calculés et enregistrés par l'Urssaf							
janvier	500	avril	500	juillet	400	octobre	400
février	500	mai	500	août	400	novembre	400
mars	500	juin	500	septembre	400	décembre	400
Total des cotisations des BRC (B)							5400
Régularisation de l'exercice							
Si A>B : (A-B) à payer à l'Urssaf							164
Si A<B : crédit en votre faveur sous réserve de vérifications ultérieures							0